

**Lettre de coopération entre la FSC, Mauritius, et l'AMF, France,
concernant le renforcement de leurs échanges techniques en matière de régulation financière**

La Financial Services Commission, Mauritius (FSC Mauritius), représentée par son Directeur général, M. Harvesh Seegolam, et l'Autorité des Marchés Financiers de France (AMF), représentée par son Président, M. Robert Ophèle, expriment, par cette lettre de coopération, leur volonté de renforcer les liens entre les deux autorités en développant des échanges techniques visant à accroître la connaissance et la compréhension mutuelles de la régulation financière de chaque pays.

Ces échanges techniques porteront sur différents aspects de la régulation financière dans des domaines incluant notamment la gestion d'actifs, la commercialisation d'instruments financiers, les intermédiaires de marché, les sujets relatifs à l'innovation financière.

Ils pourront prendre les formes suivantes :

- l'organisation de séminaires en France et à l'île Maurice : les experts de chaque Autorité seront accueillis par l'autre Autorité pour une présentation de sujets spécifiques et de questions techniques. Ces séminaires devront permettre à des membres de l'Autorité hôte de prendre part à la formation dispensée. Ils viseront à donner une présentation approfondie du régime de régulation de chaque pays et des aspects pratiques de sa mise en œuvre. S'il en est besoin, ils comporteront des ateliers et des études de cas ;
- visites d'étude : les experts de chaque Autorité feront des visites d'étude dans les locaux de l'autre Autorité afin d'acquérir une intelligence plus complète des méthodes de l'autre Autorité face aux enjeux de la régulation au quotidien. Ces visites permettront en outre d'établir des relations étroites entre experts de chaque Autorité dans le sens d'un dialogue et d'échanges renforcés ;
- conférences publiques : les représentants des professionnels des places financières respectives pourront être invités à des conférences publiques visant à favoriser une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des dispositifs de régulation respectifs ;
- visites de délégations : les personnels de chaque Autorité pourront être invités à se rendre en délégation pour des visites destinées à leur permettre d'apprendre les caractéristiques propres aux marchés financiers régulés par l'autre Autorité. Ces visites donneront lieu à des exposés, des conférences et des rencontres avec des professionnels des places financières ;
- stages : les experts de chaque Autorité pourront suivre des stages de longue durée dans l'autre Autorité.

Chaque Autorité assumera les dépenses encourues au titre de ces échanges pour ce qui la concerne. Toutefois, dans la mesure du possible et si les circonstances le justifient, les deux Autorités pourront prévoir, au cas par cas, la prise en charge par l'une d'elle de tout ou partie des dépenses incombant à l'autre Autorité si cette dernière est amenée à envoyer des experts pour répondre à une sollicitation particulière de son homologue.

L'organisation et la programmation des échanges techniques relevant de la présente lettre de coopération seront définies conjointement par les Directeurs des affaires internationales de chaque Autorité signataire.

Signée à Paris, le 5 septembre 2018

AUTORITE DES MARCHES
FINANCIERS

FINANCIAL SERVICES
COMMISSION, MAURITIUS

Robert OPHELE
Président

Harvesh SEEGOLAM
Directeur Général